

Extrait des délibérations du conseil communal du 16 novembre 2001

Le Conseil communal :

- a renvoyé à une prochaine séance le préavis n° 6/2001 relatif à la modification de l'article 18 du règlement de police et à l'adjonction d'un chapitre concernant la conduite des enfants et adolescents.
- a décidé de ne pas accepter la demande d'acquisition de la bourgeoisie de La Sarraz présentée par M. Paolo Masetti.
- a approuvé le budget 2002 tel que présenté par la Municipalité :

Recettes budgétées	5'998'787.--
Charges	6'140'483.--
Excédent des dépenses (avant amortissements)	141'696.--

- a accepté l'arrêté d'imposition 2002 tel que présenté par la Municipalité, semblable à celui proposé en 2001.
- a approuvé le Plan directeur régional élaboré par l'Association de la Région de Cossonay (vol 1), préavis complémentaire.